

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2259**

commune (s) : **Givors**

objet : **Construction d'une pépinière d'entreprises à Givors - Lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 12 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2259**

commune (s) : GIVORS

objet : **Construction d'une pépinière d'entreprises à Givors - Lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 12 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Lyon, conduit une politique de soutien à l'entrepreneuriat avec le dispositif Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE).

Le concept de pôle entrepreneurial s'inscrit dans le cadre de la stratégie économique horizon 2020 de la Métropole de Lyon et, plus précisément, dans le volet proximité de la stratégie entrepreneuriat.

Le pôle entrepreneurial est un outil à destination des créateurs et jeunes entreprises. Il revêt 2 dimensions :

- une dimension immobilière (continuité de la chaîne immobilière, adaptation aux besoins des entrepreneurs, etc.),
- une dimension d'accompagnement (proximité et visibilité des acteurs, fluidité du parcours, etc.).

Les pôles entrepreneuriaux développés sur le mandat permettront de répondre aux principaux enjeux suivants :

- favoriser la création sur les territoires par une meilleure couverture territoriale,
- rendre visible et accessible l'offre de services entrepreneuriat de la Métropole,
- mener une politique de développement économique s'adressant à tous les publics y compris des quartiers en politiques de la ville,
- renforcer l'efficacité du dispositif d'accompagnement à la création, améliorer la fluidité du parcours des créateurs, favoriser la création, la pérennité et l'implantation des jeunes entreprises,
- consolider le modèle économique : maîtriser les coûts d'investissements et les coûts de fonctionnement pour la collectivité,
- générer un effet levier sur l'investissement immobilier privé.

Le pôle entrepreneurial de Givors sera constitué d'un bâtiment dédié aux créateurs (bureaux, ateliers, espaces coworking, services communs, accompagnement) et d'un bâtiment post pépinière.

L'opération comprend la construction d'un bâtiment pépinière d'entreprises dédié aux créateurs d'entreprises de 1 846,30 mètres carrés de surface de plancher répartis comme suit :

- 10 ateliers louables d'une surface totale de 820,55 mètres carrés,
- 14 bureaux louables d'une surface totale de 226,8 mètres carrés,
- 3 bureaux d'accompagnement d'une surface totale de 42,3 mètres carrés,
- des espaces d'attente, cuisinette et de coworking d'une surface totale de 139,2 mètres carrés,
- 2 salles de réunion d'une surface totale de 74,35 mètres carrés,
- des locaux communs (hall d'accueil, sanitaires, entretien) 471,7 mètres carrés,

- des locaux techniques TGBT (tableau général basse tension), VDI (voix données images) et chaufferie 71,4 mètres carrés,
- des espaces extérieurs (stationnement, livraisons-stockage, circulation et espaces verts).

Les travaux sont décomposés par lot :

- lot n° 1 : dépollution terrassement voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : charpente métallique,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : façade bardage isolation,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures,
- lot n° 7 : plâtrerie plafond peinture,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois - mobilier,
- lot n° 9 : carrelage faïence,
- lot n° 10 : revêtement de sols,
- lot n° 11 : serrurerie métallique,
- lot n° 12 : chauffage ventilation plomberie sanitaire,
- lot n° 13 : courants forts courants faibles,
- lot n° 14 : ascenseur,
- lot n° 15 : aménagements paysagers.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la construction d'une pépinière d'entreprises à Givors.

Les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, et 12 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 22 janvier 2018, a choisi pour les lots suivants, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et/ou groupement d'entreprises suivant(e)s :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	dépollution terrassement voirie et réseaux divers (VRD)	Beylat/Soterly/Revaga	344 562,68	413 475,22
2	maçonnerie	Paillasseur Frères	620 252	744 302,40
4	étanchéité	Service Industrie Etanchéité	238 179,15	285 814,98
5	façades bardage isolation	SDCC	406 800	503 896,63
12	chauffage ventilation plomberie sanitaire	Hervé Thermique	318 375,70	382 050,84

Les montants relatifs aux lots n° 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 sont inférieurs au seuil de procédure formalisée et ne relèvent pas de la Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et / ou groupements d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1 : dépollution terrassement VRD ; groupement d'entreprises Beylat TP / Soterly / Revaga pour un montant de 344 562,68 € HT, soit 413 475,22 € TTC,
- lot n° 2 : maçonnerie ; entreprise Paillasseur Frères pour un montant de 620 252 € HT, soit 744 302,40 € TTC,
- lot n° 4 : étanchéité ; entreprise Service Industrie Etanchéité pour un montant de 238 179,15 € HT, soit 285 814,98 € TTC,
- lot n° 5 : facades bardage isolation ; entreprise SDCC pour un montant de 406 800 € HT, soit 503 896,63 € TTC,
- lot n° 12 : chauffage ventilation plomberie sanitaire ; entreprise Hervé Thermique pour un montant 318 375,70 € HT, soit 382 050,84 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O4928, le 18 septembre 2017 pour un montant de 4 583 044 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 357 067 € en 2018,
- 472 714,98 € en 2019.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 231318 - fonction 62, pour un montant de 2 329 540,07 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.